

## **Equipement/assortiment minimal de l'entreprise formatrice**

relatif au plan de formation du 1<sup>er</sup> juillet 2019

### **Installatrice sanitaire CFC / installateur sanitaire CFC**

édicte le 15 juin 2020 par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des métiers de la technique du bâtiment

#### **Principes**

Ces instructions sur l'équipement et l'assortiment doivent être considérées comme des exigences minimales. Au début de la formation, l'entreprise met à la disposition des apprentis un poste de travail adapté ainsi que les équipements et outils individuels et communs nécessaires.

#### **Poste de travail**

- Atelier avec établi et étau
- Paroi de montage (entraînement), y compris système de fixation (2 m x 2 m)
- Outillage complet (pinces, limes, marteaux, clés à molette, pinces à tuyau, etc.)
- Outils spécifiques aux systèmes selon fabricants (clés dynamométriques, coupe-tube, calibres, chanfreineuses, gabarits pour la profondeur d'emboîtement, etc.)
- Outils communs (p. ex. presse, taille, etc.)

#### **Petites machines**

- Perceuse
- Visseuse sans fil
- Meuleuse d'angles
- Cintreuse manuelle

#### **Machines fixes**

- Machine à souder PE (préfabrication de conduites d'eaux usées)
- Scie circulaire ou scie à ruban
- Filière

#### **Equipements spéciaux**

- Ordinateur portable, PC ou autre, y compris possibilité d'impression du dossier de formation
- Appareil de mesure de pression